

Barème des commissions de l'agence pour les transactions en fonds de commerce

En vigueur au 01 Janvier 2024

TARIFS DE CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Montant (Prix de vente du fonds de commerce)	Commissions (calculée sur le prix de vente du fonds de commerce)
Inférieur à 300 000€	8% TTC avec un minimum de 12 000€ TTC
300 001€ -- 1 500 000€	6.5% TTC
Supérieur à 1 500 001€	5% TTC

TARIFS DE CESSIION DE MURS

Montant (Prix de vente des murs)	Commissions (calculée sur le prix de vente des murs)
Inférieur à 300 000€	8% TTC avec un minimum de 12 000€ TTC
300 001€ -- 1 500 000€	6.5% TTC
Supérieur à 1 500 001€	5% TTC

TARIFS LOCATION DE LOCAUX PROFESSIONNELS

Montant des loyers HT/annuel	Commissions
0 ---- 200 000€	30% HT
Supérieur à 200 001€	20% HT

Les commissions et honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou preneur. Le paiement s'effectue le jour de la transaction, aucun paiement ne sera demandé avant la signature de l'acte définitif.

JL Partners

95 Avenue de Saint médard 33 320 Eysines